

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 FEVRIER 2017 au 13 JUIN 2017**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017**

##### **OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert à la communauté d'agglomération de Metz Métropole au 27 mars 2017 de la compétence PLU.

##### **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal a décidé de verser pour l'année 2017, une subvention de :

- 100 € à l'AFAD (association familiale d'aide à domicile de la Moselle)
- 60 € à la « Pédiatrie enchantée ».

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017**

##### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT A L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES VIGNES » DE VAUX**

Le conseil municipal décide de s'opposer à la décision du Directeur Académique concernant la suppression du deuxième poste d'enseignant à l'école élémentaire se basant sur un effectif de 24 et non de 25 (seuil minimal).

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017**

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2016 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 59 164,91 €
- pour la section d'investissement un déficit de 28 785,39 €.

##### **COMPTE DE GESTION 2016**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui laisse apparaître un excédent global de 30 379,52 €.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 59 164,91 € est affecté en partie en investissement pour un montant de 46 785,39 € et le solde en fonctionnement pour un montant de 12 379,52 €.

##### **AVENANT N°3 A LA CONVENTION FONCIERE AVEC L'EPFL**

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant N°3 à la convention foncière N°FD000FD7FD061 du 07.01.2010 concernant l'acquisition de la maison de retraite.

### **INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Le conseil municipal décide d'accorder au Maire et aux adjoints le montant maximum de l'indemnité au 01.01.2017 et de subir automatiquement les majorations à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 256,50 € à l'association « La Bergerie et Compagnie » calculée sur la base de 0,30 centimes par habitant pour la stérilisation des chats errants afin de réguler la surpopulation féline.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

### **FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES**

Le CM a décidé d'augmenter, le taux d'impositions des trois taxes de 0,5 % comme suit :

- De 9,71 % à 9,75 % pour la taxe d'habitation
- De 9,28 % à 9,32 % pour le foncier bâti
- De 62,19 % à 62,37 %

*L'augmentation a été votée : 1 abstention – 11 voix pour.*

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 présenté par Monsieur Roland SIMON,

Il s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **421 099,02 €**
- Section d'investissement : **136 985,39 €**

### **DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS DE METZ METROPOLE**

Le Conseil Municipal a demandé à Metz Métropole l'attribution d'un fonds de concours pour le remplacement de 29 lanternes vétustes. Les travaux seront réalisés par l'UEM pour un montant HT de 13 984,61 € soit 16 781,53 € TTC.

Le montant de la subvention pourrait s'élever à 7 014,35 €.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017**

### **DEMISSION D'UN ADJOINT et REMPLACEMENT DE CELUI-CI**

La Préfecture de la Moselle accepte la démission de Monsieur Jean-Louis MATHIEU en tant que deuxième adjoint à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017.

Le CM a élu pour le remplacement de l'adjoint démissionnaire monsieur Christian FAVRE.

*(10 voix pour C.FAVRE et 1 voix pour Raphaëlle ANCIEN)*

### **SECONDE NOTIFICATION DE PROCES VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON**

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal

### **TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN METROPOLE**

Le CM a décidé avec 9 voix pour et 3 abstention de se prononcer en faveur de l'adoption par décret du statut de Métropole au bénéfice de la communauté d'Agglomération de Metz métropole au sens de l'article L.5217-1.

### **AUTORISATION AU PERSONNEL D'EFFECTUER DES HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le CM a autorisé les agents non titulaires à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires pour le remplacement de maladie, congés et surcroît de travail dans la limite des 35 heures semaine.

### **LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Suite au départ au 31 juillet 2017, de notre locataire du 5 Bis rue de l'Eglise, le CM a accepté le dossier de candidature déposé par Elodie PIERROT et Nourredine LAFI. Le logement sera reloué à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 au prix de 605€ mensuel. Les charges des OM sera payable une fois par an selon l'état de la taxe foncière.

### **PROJET DE MOTION CONTRE LA REFORME DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITES**

Le CM est opposé à cette réforme et demande une multiplication des dispositifs en concertation avec les élus locaux.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017**

### **LIGNE DE TRESORERIE**

L'ouverture d'une ligne de trésorerie a été demandée à la Caisse d'Epargne Champagne Ardennes pour un montant de 70 000,- € pour une durée d'un an.

### **SECONDE NOTIFICATION DE PROCES VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON**

Après une procédure de 3 ans commencée le 26 juin 2014 pour la reprise des concessions en état d'abandon, il a été décidé d'établir le deuxième procès-verbal suite à l'état des lieux du 24 mai 2017 (*liste des tombes concernées en mairie*).

## **MODALITES DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS L'ANCIEN CIMETIERE**

Le repreneur prendra à sa charge exclusive les frais de démontage et d'évacuation de l'ancien monument, de mise en reliquaire des ossements et dépose à l'ossuaire de ceux-ci. Pour toute future inhumation il sera obligatoire de mettre en place des cuves. L'inhumation en pleine terre sera désormais interdite.

## **RESTAURATION DU PERISCOLAIRE**

Le CM a décidé à l'unanimité de changer de prestataire pour la cantine du périscolaire et de choisir API RESTAURATION.

.